

cher que l'industrie de l'uranium ne passe à des mains étrangères. On parle maintenant du développement d'une industrie d'ordinateurs au Canada, et le danger existe que cette industrie aussi échappe aux Canadiens, ce qui signifierait la perte possible d'un élément essentiel de notre essor futur. Le Canada devrait plutôt adopter une mesure qui informerait les financiers étrangers de la position de notre pays en ce qui concerne certaines industries et qui permettrait au ministre d'empêcher les prises de possession par des sociétés étrangères.

On parle de la propriété au Canada comme une forme d'impérialisme du XX^e siècle et l'expression n'est pas loin de la réalité. Les sociétés étrangères ont des arguments bien connus à propos de leur influence civilisatrice et du rôle qu'elles jouent dans l'accroissement des richesses et dans l'amélioration de la technologie; elles portent le fardeau de l'homme blanc moderne même quand les gens ressentent une sorte d'intrusion dans leurs affaires quand une société étrangère vient s'établir dans leur pays. La question primordiale pour la plupart des sociétés, et pas seulement la société canadienne, est de savoir dans quelle mesure elles auront le contrôle de leur propre avenir et seront capables de prendre leurs propres décisions.

Ayant dit cela sur l'appartenance des sociétés, je dois préciser qu'un simple changement d'appartenance ne résoudrait pas seul les problèmes que confrontent le Canada. Des propriétaires canadiens peuvent être tout aussi insensibles à l'avenir du pays que n'importe quelle société étrangère. Mais à un moment donné, comme première mesure, nous serons obligés de mettre fin à cette prise de possession du pays, ne serait-ce que pour être maître de notre propre avenir. Voilà pourquoi nous estimons cette mesure inadéquate. Les changements mineurs qu'elle apporte ne sont pas satisfaisants et le gouvernement a laissé passer une excellente occasion d'imposer le nationalisme canadien.

Mr. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention d'aborder le même sujet que mon ami, le représentant de Waterloo (M. Saltsman), et que celui-ci a traité avec tant de compétence, mais je voudrais faire quelques remarques, comme nous approchons de la fin de ce long débat sur la modification d'une loi importante qui figure dans le recueil des lois du Canada, la loi sur les corporations canadiennes. L'élaboration de cette mesure législative a pris beaucoup de temps. Il y a eu la création d'un groupe d'étude qui a fait rapport au ministre, un avant-projet de loi au cours de la dernière session, la nouvelle présentation du bill au cours de la présente session, de longues dépositions au

[M. Saltsman.]

comité et, à présent, un nouveau débat à l'étape du rapport et de la troisième lecture.

On pourrait résumer tout ce processus en une seule phrase: la montagne entra en gestation et accoucha d'une souris. Il y a eu quelques petits rafistolages fort utiles en eux-mêmes, mais, pour ce qui est des problèmes fondamentaux que posent les activités des corporations et de la connexité qui existe entre les sociétés et l'ensemble de l'économie ainsi que la société canadienne prise comme un tout, le bill est nettement insuffisant et je ne vois pas comment je pourrais l'appuyer en troisième lecture.

Des voix: Bravo!

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je suis sensible à ce que viennent de laisser entendre nos vis-à-vis, c'est-à-dire que nous pourrions peut-être passer ce soir à la troisième lecture. Tout comme eux je serai bref. Je voudrais parler du nombre de personnes qui ont comparu devant le comité des finances, du commerce et des questions économiques. Tout comme le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) je reconnais à leur juste valeur les efforts déployés par les nombreuses associations commerciales, les groupes professionnels et les individus qui ont préparé des mémoires et nous ont fait bénéficier de leur expérience particulière.

Les travaux du comité ont permis d'apporter de grandes améliorations à ce bill. Il est beaucoup mieux après être passé par le comité qu'au moment où il a quitté la Chambre après la seconde lecture. Nous pouvons féliciter les membres du comité. La loi sur les compagnies ne prête guère à rire, c'est un sujet assommant et j'apprécie d'autant plus la manière dont les membres du comité se sont acquittés de leur tâche, ont tenu les audiences, apporté les améliorations utiles et renvoyé le bill sous une bien meilleure forme. Les amendements qui ont été apportés et acceptés ont permis, à mon avis, d'éclairer nombre de dispositions et ils constituent une grande amélioration. Je veux parler, en particulier, des dispositions relatives aux procurations et aux sollicitations de procurations qui ont pour effet d'aligner le bill sur les lois sur les compagnies des diverses provinces. Je crois que la mesure sera très utile au monde des affaires.

Les dispositions du bill initial relatives aux avis de réunion et au droit de vote lors des réunions ont été modifiées, afin de tenir compte des opinions exprimées au comité par les hommes d'affaires. Une disposition a été ajoutée, afin de permettre à la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce d'imposer, suivant la recommanda-